



AVIS DE CONFORMITÉ

Enquête pilote de l'enquête statistique internationale sur les compétences des adultes (« PIAAC »)

Rectificatif au 7 décembre 2020

Service producteur : Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares), ministère du Travail. Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp), ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

Opportunité : avis favorable émis le 12 avril 2019 par la commission « Emploi, qualification et revenus du travail »

Réunion du Comité du label du 20 novembre 2019 – commission « Ménages »

Commission	Ménages
Type d'avis	Avis d'examen
Label d'intérêt général et de qualité statistique	Non
Caractère obligatoire	Oui
Période de validité	2020, prolongation 2021
Visa pour parution JO	Oui

Partie descriptive

Dans un contexte d'innovation technologique et de transformation rapide des métiers et des compétences requises par le marché du travail, les acteurs de terrain ont de plus en plus souvent recours au concept de compétences. Dans le domaine de l'éducation et de la formation, il s'agit d'approche par les compétences et de blocs de compétences. Sur le marché du travail, on exprime des besoins en compétences parfois difficiles à satisfaire, et on sécurise les parcours en identifiant les compétences transversales et transférables à d'autres contextes professionnels. Parmi les compétences transversales figurent notamment les compétences de base, qui sont souvent un prérequis à l'intégration dans la société et sur le marché du travail, et les compétences « conatives » ou « sociales et émotionnelles ».

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse ainsi que le ministère du Travail portent un grand intérêt à la mesure des compétences des adultes dans PIAAC. L'enquête informe aussi bien sur le système éducatif, que sur la formation professionnelle continue et le fonctionnement du marché du travail. La coopération internationale avec l'OCDE et la Commission Européenne a également été un élément clé dans la décision de conduire le projet PIAAC.

L'évaluation des compétences sur une population adulte, telle qu'elle est conçue dans l'enquête PIAAC, vise à mettre l'accent sur l'usage de la lecture et du calcul dans les gestes courants de la vie personnelle et professionnelle. Il s'agit principalement d'examiner si les personnes interrogées ont un degré de maîtrise suffisant pour faire face aux mutations du monde du travail et de la vie quotidienne. Des analyses peuvent ensuite être conduites entre le niveau mesuré de compétences, les parcours familiaux et scolaires, l'insertion professionnelle et sociale.

Le projet PIAAC se fonde sur des tests informatisés. Il met en situation les personnes enquêtées sur des supports numériques (site Internet, message électronique, tableur, etc.). Les concepteurs évoquent ainsi le concept de « littératie numérique » (*literacy in the information age*).

Le 2^e cycle PIAAC actualise le cadre conceptuel d'analyse de la « numératie » afin de mieux prendre en compte dans ce concept l'imbrication croissante entre les activités cognitives et les technologies de l'information et de la communication.

L'enquête PIAAC renseigne également sur des compétences liées à la compréhension et à la résolution des problèmes. La France n'avait pas conduit ce volet encore expérimental de l'évaluation lors du 1^{er} cycle. Pour le 2^e cycle, elle testera ce volet lors de l'enquête pilote, et choisira à l'issue du pilote si elle souhaite l'administrer dans l'enquête principale. Comme pour la « numératie », le cadre conceptuel d'analyse a été rénové pour le 2^e cycle de PIAAC : il prend désormais en compte le caractère souvent adaptatif de la résolution de problème dans un environnement technologique (les termes du problème évoluant au fur et à mesure de sa résolution, il est nécessaire de s'y adapter).

Pour le 2^e cycle, la France testera également lors de l'enquête pilote le module *Components*, qui porte sur les bas niveaux de compétences, et choisira à l'issue du pilote si elle souhaite l'administrer dans l'enquête principale.

Enfin, un module de l'enquête PIAAC vise à mieux appréhender l'usage des compétences sur le lieu de travail (module JRA – *Job Requirement Approach*) et, nouveauté du cycle 2, une mesure des compétences « non cognitives » (plus positivement qualifiées de compétences « conatives » ou « sociales et émotionnelles ») est aussi prévue (de manière optionnelle pour les pays) via l'ajout d'une mesure des traits de personnalité (Big 5).

L'enquête pilote du cycle 2 de PIAAC sera par ailleurs l'occasion d'évaluer l'impact des incitations financières sur la réponse (taux, qualité). L'OCDE laisse chaque pays délivrer les incitations qu'il souhaite pour encourager la réponse. La France fait partie des rares pays ne délivrant pas d'incitations financières. L'objectif est donc d'étudier l'impact des incitations afin de déterminer s'il est susceptible d'introduire un biais dans les scores de compétences par rapport aux autres pays ou selon le profil des répondants

Les unités enquêtées sont les adultes âgés de 16 à 65 ans, vivant en ménage ordinaire (résidences principales) en France métropolitaine.

La collecte est réalisée par l'Insee, en partie en face-à-face (Capi), en partie en auto-administrée, et la réponse indirecte par « proxy » est interdite. Après un questionnaire biographique en face à face, la personne interrogée suit un tutoriel sur l'utilisation de la tablette, puis est amenée à répondre directement à des exercices sur la tablette. Le pilote sera collecté d'avril à juillet 2020. L'enquête principale de septembre à décembre 2021. La taille de l'échantillon pour le pilote est de 4 000 individus et d'environ 11 000 pour l'enquête principale.

L'OCDE prévoit pour PIAAC 2^e cycle une durée de passation du questionnaire médiane de 1h45min, dont 45 minutes environ de questionnaire biographique en face à face, et 1h environ d'évaluation des compétences (exercices auto-administrés). La durée de passation en France est légèrement supérieure, pour des raisons linguistiques (le français étant moins concis que l'anglais).

Il n'y a pas eu d'instance de consultation au niveau national. Au niveau international, l'OCDE travaille avec la Commission Européenne et le TUAC (*Trade Union Advisory Committee*), et mobilise de nombreux groupes d'expert thématiques.

~~~~~

**Le Comité du label de la statistique publique émet les recommandations ou observations suivantes :**

### **Remarques générales**

- Le Comité du label de la statistique publique invite les services à solliciter les institutions représentées au Comité du label dans le cadre de leurs instances de concertation.
- Le Comité du label demande aux services de notifier l'enquête au centre Quetelet, afin d'assurer une publicité adéquate auprès des chercheurs en vue de leur faciliter l'appropriation future de l'enquête en vraie grandeur. Le calendrier et les modalités d'accès aux données de cette enquête (réalisée au 4<sup>e</sup> trimestre 2021) devront également être indiqués.

Compte tenu du caractère expérimental de la présente enquête, les chercheurs souhaitant travailler d'ores et déjà sur ses résultats pourront le faire, dans un cadre contractuel encadré par les maîtrises d'ouvrage et limité à des exploitations à caractère méthodologique.

Enfin les chercheurs pourront être encouragés à travailler sur la précédente édition de l'enquête PIAAC.

- Le Comité du label demande aux services de veiller à ce que l'encadrement juridique de l'opération et les relations avec l'OCDE, notamment dans la fourniture et les règles d'utilisation et de conservation des données, soient définis de manière adéquate. Ils prendront à cet effet l'attache de leurs services juridiques respectifs et du délégué à la protection des données du ministère responsable du traitement.

### **Méthodologie**

- Le Comité du label note que la période prévue pour l'analyse des résultats de l'enquête pilote est relativement courte. Il encourage les services à anticiper au mieux les travaux à réaliser de façon à être opérationnels dès la disponibilité des données.
- Il note que le pilote portera sur un échantillon non représentatif en raison de diverses contraintes, mais que ceci ne nuit pas aux objectifs poursuivis par le pilote. Son exploitation nécessitera néanmoins soit une post-stratification adéquate (à tester), soit de comparer les résultats de l'enquête précédente sur le même champ géographique.
- Le Comité du label souligne la nécessité que cette enquête pilote fournisse aux services des argumentaires précis à faire remonter à la gouvernance internationale quant à la « qualité » des exercices. Il demande notamment d'analyser les données de la première édition de l'enquête sur l'impact de la règle retenue sur le délai de 5 secondes déterminant si la question est sautée ou considérée comme défectueuse.
- Sur l'analyse des effets des incitations financières, le Comité demande notamment de tenir compte du niveau de vie du ménage (connu dans la base de sondage).
- Le Comité du label demande aux services que les travaux méthodologiques réalisés sur cette enquête pilote fassent l'objet de documents qui devront être disponibles et présentés lors du prochain passage devant le Comité en vue du lancement de l'enquête en vraie grandeur, ainsi que les décisions issues de ces analyses.

### **Protocole de collecte**

- Le Comité du label souligne la nécessité de bien travailler l'argumentaire destiné aux enquêteurs, relatif à la justification de l'expérimentation sur les incitations financières, compte tenu de la sensibilité du sujet et de son impact potentiel sur d'autres enquêtes. Il souhaite être destinataire de la version finale retenue pour la formation des enquêteurs.

Il encourage les services, à cette fin, à identifier et analyser les pratiques que les autres pays ont mises en œuvre sur ce sujet dans la première édition de l'enquête.

- Il prend note de l'organisation d'une veille sur ce sujet lors de la phase de collecte du pilote.

### **Lettres-avis**

- Le Comité du label prend acte des modifications effectuées dans les lettres-avis et dans le dépliant selon les remarques émises dans le rapport du prélabel.
- La lettre relative aux mineurs ne mentionnera pas de référence aux incitations financières, ces derniers étant exclus de l'expérimentation.
- Le Comité du label souhaite avoir connaissance de la vignette explicative relative à la loterie.

### **Dépliant**

- § « Qui conduit l'enquête ? » : mettre la signification de l'acronyme anglais.
- § « Comment avez-vous été choisi(e) ? »
  - « au hasard » => « **aléatoirement** » (ou parler d'échantillon)
  - la qualité de l'enquête dépend de votre réponse » : cela personnalise trop. Dire : « des réponses de chacun » ou « de l'ensemble des personnes interrogées, pour refléter la diversité des situations ».
- § « À quoi serviront les données ? » :
  - supprimer la référence aux travaux de recherche, remonter à la place l'évocation des actions de politique publique
- Le service renverra la version complète et définitive des lettres corrigées et du dépliant.
- simplifier le 2e § sur les compétences, abandonner le vocable « compétences », garder éventuellement la phrase « cerner les difficultés ».

### **Questionnaire**

- L'Unaf a fait en séance différentes remarques qui seront transmises aux services. Celles-ci concernent notamment la mesure du niveau de vie des personnes interrogées, de leurs conditions de travail, et le questionnement des comportements et attitudes ou traits de personnalité. Elle fait part en outre de son souhait de faire partie des réunions de consultation ou information sur la future enquête.

### **Cnil**

- Les remarques écrites de la Cnil ont été citées en séance et transmises aux services.

Le Comité du label de la statistique publique émet un avis d'examen favorable à l'**enquête pilote sur les compétences des adultes (« PIAAC »)**, avec proposition d'attribution d'un visa ministériel permettant l'inscription au JO comme enquête de la statistique publique et d'octroi de l'obligation.

**Cet avis est valable pour l'année 2020.**

La présidente du comité du label de la  
statistique publique



Nicole ROTH

*Rectificatif au 7 décembre 2020*

En raison de la situation sanitaire, la collecte pour le pilote de l'enquête « Évaluation des compétences des adultes (PIAAC, cycle 2) » n'a pas pu être réalisée en 2020.

Ayant constaté la prolongation de l'avis d'opportunité pour l'année 2021 par le Cnis, le Comité du label prolonge également l'avis d'examen pour l'année 2021.

La présidente du comité du label de la  
statistique publique

Signé : Nicole ROTH